

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Servigny lès Sainte Barbe, le 24 JUILLET 2025

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

Le Maire de Servigny lès Sainte Barbe

à

Monsieur le MAIRE de NOUILLY
MAIRIE

57640 NOUILLY

e-mail : secretariat-mairie.servigny@orange.fr

mairie : mairie.servigny@orange.fr

Permanence téléphonique :

Mardi 8h30/12h et 14h/19h

Jeudi 8h30/12h30

Vendredi 8h30/12h et 14h/18h.

Ouverture au public : Mardi 16h/19h – Jeudi 10h/12h

Vendredi 16h/18h.

Objet : Notification de l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe

Pièce jointe : Dossier de révision du PLU arrêté de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le vendredi 18 juillet 2025, le conseil municipal de la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe a arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme qu'il avait prescrite par délibération du 17 décembre 2021.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier de PLU arrêté pour avis ainsi que la délibération du conseil municipal arrêtant ce dossier.

Je vous rappelle que cet avis devra m'être adressé dans un délai de trois mois.
A défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera considéré comme favorable.

Vous remerciant par avance de votre retour, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Recu le 25/07/2025

